



**Fédération Nationale de l'Enseignement de
la Culture et de la Formation Professionnelle
FORCE OUVRIERE
Sections départementales
de l'Académie de CLERMONT FERRAND**

**Compte rendu du premier CSA-A,
Comité Social d'Administration Académique
du 30 janvier 2023 après les élections professionnelles**

Le rectorat a décidé de maintenir coûte que coûte la tenue du CSA d'installation le 30 janvier à la veille des manifestations et de la grève historique du 31 janvier 2023 pour le retrait de la réforme des retraites et ce malgré une demande de report de la délégation Force Ouvrière.

La mise en place du règlement intérieur de cette instance : une guerre de tranchée pour désarmer les représentants des personnels

Pour mémoire, la loi dite de transformation la Fonction publique du 6 août 2019 a vidé les CAP (commissions administratives paritaires, instance dans laquelle se discutaient auparavant des mutations et promotions). La poursuite de cette loi se traduit par la mise en place des CSA (Comité Social d'Administration) en lieu et place des CTA (Comité Technique Académique).

Les CT académique et départementaux étaient des instances dans lesquelles se discutaient les mesures de carte scolaire (fermeture–ouverture de classe dans les écoles, les collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels), mais aussi des mesures de fermeture–ouverture de postes dans les établissements scolaires du premier comme du second degré.

FO refuse que les CSA soient vidés de tout contenu en matière d'ouverture-fermeture de classe et de poste.

Les textes promulgués dans la Loi de transformation de la Fonction publique poursuivent les mêmes objectifs pour les CSA que pour les CAP. Il s'agit de vider les CSA de tout contenu en matière d'ouverture-fermeture de classes et de postes.

C'est la raison pour laquelle Force Ouvrière a proposé l'amendement suivant pour le règlement intérieur du CSA :

Les projets d'organisation des services sont adressés aux représentants du personnel dans les conditions fixées par l'article de du présent règlement. Pour les écoles les collèges les projets d'organisation sont adressés aux membres du CSA départementale, pour les lycées, les lycées professionnels et services administratifs et médicaux aux membres du CSA académique.

Force Ouvrière, en maintenant la proposition de cet amendement, a contraint le rectorat à inscrire au procès-verbal que les prérogatives en matière de carte scolaire seraient maintenues en l'état.

Au vu de ce compromis, la délégation Force Ouvrière s'est abstenue sur le règlement intérieur entraînant du même coup l'abstention des délégations CGT et FSU, l'UNSA votant pour.

C'est quand même une grande première que des organisations syndicales soient contraintes de s'abstenir.

Mais ce règlement intérieur est provisoire. En effet, la direction générale de l'administration et de la fonction publique a oublié de rédiger un règlement intérieur type. Décidément, ce gouvernement qui fait preuve d'un grand amateurisme révèle tout le mépris qu'il porte aux représentants des personnels.

Répartition des moyens d'enseignement Premier degré : retrait de 58 postes d'enseignants dans le primaire

DEPARTEMENTS	MESURES DE CARTE SCOLAIRE
Allier	-29
Cantal	-10
Haute-Loire	-10
Puy-de-Dôme	-9
Total	-58

Le ministère organise le retrait de 58 postes d'enseignants dans le premier degré au nom d'une potentielle baisse démographique.

Pour justifier cette saignée, les représentants du Rectorat mettent en avant le maintien du taux d'encadrement pédagogique dans tous les départements.

Force Ouvrière conteste cette affirmation.

Les constats que font les personnels du premier degré tous les jours attestent qu'il s'agit d'une contre-vérité et que même si le taux d'encadrement pédagogique augmente sur le papier les conditions de travail des collègues se dégradent.

Nous avons fait remarquer que l'écart entre les prévisions et les effectifs réels du Rectorat pour la rentrée 2022 était de plusieurs centaines d'élèves et que cette baisse potentielle ne pourrait être un argument valide, d'autant plus qu'en Haute-Loire, par exemple, des IEN revoient les prévisions d'effectifs des directeurs d'école à la baisse.

En ayant recours à une embauche croissante de personnels contractuels dans le premier degré, le Rectorat reconnaît par là-même qu'il manque des enseignants dans le premier degré. Rappelons que l'embauche de personnels contractuels dans le premier degré était totalement absente il y a encore quatre ans.

Et ce sont plusieurs centaines de contractuels qui sont désormais recrutés dans l'académie.

Le nombre de journées non remplacées des personnels absents toujours plus nombreux d'année en année témoigne là encore du manque cruel d'enseignants (plus de 5000 journées non remplacées pour le département du Puy-de-Dôme).

L'effondrement de la scolarisation des enfants de deux à trois ans est encore une preuve supplémentaire du manque d'enseignants dans le premier degré.

À titre d'exemple pour le seul département du Puy-de-Dôme, il manque à minima 150 postes d'enseignants.

Les suppressions massives de postes conduiront donc à une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement. Elles sont utilisées comme moyen de chantage pour mener à bien les fusions d'écoles voulues par le rectorat.

Les mesures envisagées pour l'Allier sont particulièrement inquiétantes et la fuite constatée des élèves vers le privé ne peut qu'être amplifiée. L'Allier doit supprimer 29 postes, c'est une véritable saignée pour ce département. La Haute-Loire et le Cantal doivent en supprimer 10 chacun, le Puy de Dôme 9.

Selon le rectorat la loi de transformation de la fonction publique permet d'éviter un vote sur ce point.

Néanmoins, Force Ouvrière, en s'appuyant sur le règlement intérieur, a contraint le Rectorat d'organiser un vote mais qui n'a qu'un titre indicatif.

L'ensemble des organisations syndicales a voté CONTRE le projet de répartition des moyens pour le premier degré.

Répartition des moyens d'encadrement pédagogique pour les collèges, les lycées, lycées professionnel, EREA et des moyens administratifs : retrait de 25 ETP (équivalent temps plein)

- Dans les collèges : retrait de 3,75 ETP en HP (heures postes) mais addition de 3,75 ETP en HSA
- Dans les SEGPA : retrait de 5,75 ETP en HP et addition 0.75 ETP en HSA
- Dans les lycées : retrait de 9,75 ETP en HP et de 2,25 ETP en HSA pour une baisse de 150 élèves, soit la moyenne d'un enseignant en moins pour 12,5 élèves en moins.
- Dans les lycées professionnels : addition de 5,5 ETP en HP et 0.75 ETP en HSA
- Retrait d'un ETP pour les documentalistes
- Retrait de 12,25 ETP pour les remplacements ;

Ces premiers éléments chiffrés indiquent que les conditions de rentrée pour 2023 seront à nouveau dégradées dans le second degré.

Dans les collèges, les effectifs resteront surchargés à la rentrée 2023. Le seuil de 30 élèves par classe n'est pas abaissé. FO souligne que la baisse des moyens en remplacement est particulièrement nocive pour les établissements de petite taille et excentrés et donc les établissements ruraux (voir ci-après le lycée polyvalent de Haute Auvergne de Saint-Flour).

L'enseignement spécialisé est une fois de plus lui aussi étrillé sévèrement, notamment les SEGPA. Et plus particulièrement le SEGPA du département de l'allier qui perdent 87,5 heures (après une baisse de 131,5 heures l'année dernière)

Au nom de l'inclusion systématique, les enseignants du second degré constateront une fois encore l'intégration dans leur classe d'élèves en très grande difficulté qui nécessitent une attention particulière dans le cadre d'une structure adaptée.

Là encore, la Loi de transformation la fonction publique ne prévoit pas l'organisation de vote sur ce point.

Comme pour le premier degré, Force Ouvrière a demandé que le rectorat soumette au vote mais qui reste là encore seulement indicatif.

L'ensemble des organisations syndicales a voté CONTRE

Les situations défendues par FO au cours de l'examen des dotations globales horaires des lycées et des lycées professionnels

Le rectorat ne veut plus donner les mesures d'ouverture-fermeture de classe pour les lycées généraux, technologiques et professionnels. Il ne nous communique plus que les dotations horaires globales de ces lycées.

Cela signifie que les représentants du Rectorat cherchent à nous priver de toutes les informations pouvant être utiles pour contrecarrer les décisions du Rectorat et défendre les revendications des personnels.

Malgré ces obstacles, Force ouvrière a défendu plusieurs situations.

Lycée polyvalent de Haute Auvergne Saint-Flour :

FO souligne que cet établissement est resté avec des absences d'enseignants non remplacés pour trois disciplines pendant plusieurs semaines.

Aussi la baisse du nombre d'élèves en Seconde avec à la clé une baisse sévère de la DHG de 74 heures est, à nos yeux, particulièrement injuste.

Lycée Charles et Adrien Dupuy au Puy-en-Velay :

Force Ouvrière, nombre à l'appui, démontre que les prévisions du Rectorat ne sont pas acceptables pour cet établissement. Si les orientations en Première sont conformes à celles recensées dans l'établissement, les effectifs dans les tronc communs pour ce niveau seront supérieurs à 35 élèves.

FO demande donc l'ouverture d'un tronc commun supplémentaire.

Le Rectorat se réfugie derrière le taux d'orientation en Première de l'an passé qui était particulièrement faible et nous renvoie au mois de juin.

Lycée Léonard de Vinci de Monistrol :

La dotation de cet établissement augmente de six heures. Elle est cependant inférieure aux besoins car, pour l'instant, il n'y a pas de dédoublement prévu pour l'Anglais pour plusieurs niveaux et il manque également un groupe en enseignement de spécialité Mathématiques en Terminale.

Lycée La Fayette de Brioude :

La réforme du lycée est très pénalisante pour les petits établissements comme celui de Brioude. Ces établissements doivent en effet ouvrir le plus grand nombre d'enseignements de spécialité s'ils veulent conserver de l'attractivité. Pourtant, cette exigence est très coûteuse en heure.

L'an passé, l'attribution de 10 heures supplémentaires dans la DHG avait permis d'ouvrir des groupes d'enseignements de spécialité supplémentaires pour le niveau Première.

Comme la situation est similaire à la rentrée 2023, Force Ouvrière a demandé la reconduction de 10 heures en Première mais aussi un même aménagement en Terminale.

Le rectorat dit n'avoir aucune demande pour l'instant de la part de la direction d'établissement.

Lycée Emmanuel Chabrier d'Yssingeaux :

Comme pour le lycée Léonard de Vinci la dotation ne permet pas de dédoubler en Anglais en Première et Terminale.

Dans tous les cas, le Rectorat a finalement refusé de répondre aux demandes en nous renvoyant aux réexamens des situations en juin. Ce que nous ne manquerons pas de faire.

Lycée de Chamalières :

FO a souligné le fait que la DHG était fortement en baisse (-40h) et que les filières technologiques habituellement attractives (MRH et Tourisme) étaient fragilisées. Cela est à mettre en lien avec la réforme du lycée qui a désorganisé et fragilisé ces filières. FO a aussi pointé un effet de la réforme sur le nombre d'élèves en spécialité qui peuvent varier du simple au double en fonction des contraintes d'emplois du temps.

Lycée Blaise Pascal de Clermont :

FO a appuyé la demande des personnels d'un abondement de la DHG à hauteur de 10h environ pour maintenir la structure et faciliter les enseignements en groupe. FO a aussi fait la demande de création d'un poste en Anglais et pointé les difficultés dans l'organisation des emplois du temps.

Section d'enseignement Professionnel de Mauriac :

FO regrette sa fermeture qui fragilise encore plus le lycée général et ses filières dont le BTS de l'eau.

Lycée Professionnel de Murat :

Dès la rentrée prochaine des élèves de CAP seront mélangés avec de BAC Professionnel sur les mêmes plateaux technique et dans les mêmes classes. Cette nouvelle mixité des publics, ici accrue, s'ajoute aux autres et pose de gros problèmes de sécurité, de mise en place des programmes, des référentiels et des progressions...

Le Rectorat ne voit pas où est le problème...

FO est opposée à cette mixité des publics qui est dangereuse et incohérente.

AVIS FO LP de MURAT

Les représentants des personnels du CSA académique s'opposent à « l'inclusion » en classe (atelier) de Bac professionnel, d'élèves préparant un CAP, au LP de MURAT pour, en 1^{er} lieu, des raisons évidentes de sécurité en atelier, et parce qu'elle entraînerait une désorganisation profonde des enseignements (qui plus est ,sans moyen !).

Ils demandent l'ouverture de classes de CAP à part entière, en formation initiale sous statut scolaire ,dans les 3 bassins du Cantal(AURILLAC/MAURIAC/ST FLOUR MURAT).

Vote POUR ; FO et CGT, FSU Abstention UNSA

Lycée Professionnel Gergovie (Clermont-Ferrand) :

FO a rappelé les nombreuses baisses d'effectifs dans les classes qui ont été imposées avec la fusion du lycée C Claudel et Marie Curie de Clermont.

Pour la deuxième année consécutive, les instances du rectorat ont, dans le cadre de la dotation horaire, regroupé la seconde hygiène propreté stérilisation (secteur "production") avec une seconde des métiers de la sécurité (secteur "services").

Ce regroupement est incohérent et en opposition avec les textes (grille horaire et note de service n° 2019-023 du 18-3-2019).

FO a demandé que ces deux classes de seconde soient séparées et chacune aient la dotation horaire qui lui revient.

Avis FO LYCEE GERGOVIE – REGROUPEMENT HPS ET MS EN SECONDE BAC PRO

Pour la deuxième année consécutive, les instances du rectorat ont, dans le cadre de la dotation horaire, regroupé la seconde hygiène propreté stérilisation (secteur "production") avec une Seconde Métiers de la sécurité (secteur "services").

Ce regroupement est incohérent et en opposition avec les textes (grille horaire et note de service n° 2019-023 du 18-3-2019).

Nous demandons que ces deux classes de seconde soient séparées et que chacune bénéficie de la dotation horaire qui lui revient.

Vote unanime (FO, CGT, FSU, UNSA) POUR cet avis

Présentation du projet de reconfiguration de la SEGPA du collège de la Ponétie

Le rectorat soumet son projet de mutualisation entre le collège la Ponétie et l'EREA d'Aurillac pour la SEGPA. Les élèves seraient d'abord inscrits en sixième et cinquième à la SEGPA du collège La Ponétie puis poursuivrait leur cursus à l'EREA d'AURILLAC.

Depuis des mois les enseignants du collège La Ponétie refusent cette mutualisation et demandent le maintien intégral de la SEGPA au collège.

Fort de ce mandat FO dépose l'avis suivant :

AVIS SEGPA-FO Collège La Ponétie AURILLAC

Les représentants des personnels du CSA académique s'opposent à toute fusion, mutualisation, mise en réseau, de la SEGPA du collège de La Ponétie à AURILLAC avec l'EREA et/ou d'autres établissements, qui aurait pour conséquence de l'affaiblir et de la faire disparaître. Ils exigent son maintien avec, minimum 1 classe par niveau, 2 champs de découverte professionnelle, et 1 poste de Direction.

Vote POUR ; FO et CGT Abstention FSU et UNSA

FO fait inscrire à l'ordre du jour :

- **La défense de la technologie dans les collèges**

Les nouvelles dispositions prises par le ministre de l'Education nationale, pour les collèges, ont de quoi lever l'indignation.

En effet, le ministre n'a même pas pris la peine de publier un texte réglementaire pour changer les horaires du collège inscrit dans l'arrêté du 16 juin 2017 et il a de plus réservé ses annonces à la presse.

Ces annonces surviennent alors que dans nombre de collèges les répartitions des heures au sein de la dotation globale ont été déjà faites.

Il faut donc tout refaire.

Si l'objectif des dispositions annoncées étaient de semer la confusion c'est une réussite !

D'abord, nos collègues de technologie vont subir, une nouvelle fois, la multiplication sans fin de leurs missions et la négation de toute idée de disposer d'un poste et d'un statut. Ces nouvelles dispositions se mettent en place à moyens constants et aucune règle n'est fixée, mais laissée à l'appréciation des établissements. Ainsi, les autres disciplines comme la physique chimie ou la SVT peuvent voir également leurs horaires diminuer en sixième.

L'heure de consolidation et d'approfondissement bat tous les records en matière de déréglementation.

La mise en place de l'heure de consolidation et d'approfondissement en lieu et place d'une heure de technologie bat tous les records en matière de déréglementation. On pourrait y faire du français ou des mathématiques et cette heure pourrait être assurée par des enseignants du premier degré, ou du second degré comme, par exemple, nos collègues de technologie ou d'autres collègues.

Il s'agit donc d'une nouvelle remise en cause inacceptable du statut des personnels du second degré et du premier degré.

AVIS FO pour la défense de la technologie

Les représentants des personnels du CSA académique exigent l'abandon des mesures annoncées sur la technologie au collège par le ministre de l'éducation nationale.

Outre le rétablissement de l'heure de technologie, les représentants des personnels du CSA A exigent le retour à des grilles horaires nationales qui intègrent des heures dédoublées de droit et une baisse des effectifs par classe.

Vote unanime (FO, CGT, FSU, UNSA) POUR cet avis

Face aux revendications exprimées le rectorat n'a apporté aucune réponse.

Force ouvrière veillera à ce que les textes réglementaires soient respectés. Cet avis doit être porté à la connaissance de tous les personnels et le rectorat doit apporter des réponses dans un délai d'un mois.

- **Les effets délétères de la poursuite de la réforme du lycée : retour à des épreuves terminales en fin d'année.**

Le ministre de l'Education nationale s'entête à maintenir une réforme du lycée qui, chaque année, montre qu'elle est là encore source d'une très grande désorganisation. Le contrôle continu, conjugué à Parcoursup, créent une pression permanente sur les élèves et leurs familles qui, bien évidemment, se reportent sur les enseignants.

Le passage des épreuves d'enseignement de spécialité au mois de mars génère encore une pression supplémentaire et déstabilise profondément les établissements.

La réforme du lycée est inapplicable, les différents aménagements en témoignent et elle doit être abandonnée !

Aussi FO exige le rétablissement des épreuves terminales, ponctuelles, anonymes, en fin d'année. Il en va de la santé des élèves comme celle des enseignants.

AVIS FO pour la défense du baccalauréat

Les représentants du CSA académique constatent que le contrôle continu, avec Parcoursup, génèrent une désorganisation et des pressions permanentes au sein des établissements.

Ils exigent l'abandon d'épreuves organisées au cours de l'année scolaire et le rétablissement des épreuves terminales, ponctuelles, anonymes, avec un temps de correction de droit pour tous les correcteurs.

POUR : FO, FSU et CGT Abstention : UNSA

- **FO demande l'examen du courrier de la division des examens et concours du 5 janvier 2023 adressés aux enseignants de lettre.**

Nos collègues de lettre des lycées ont reçu le courrier suivant de la direction de la division des examens du rectorat de Clermont:

« Seules les incapacités médicales de prendre part à l'une ou l'autre des deux épreuves, transmises par le médecin de prévention du rectorat seront prises en compte par la division des examens et concours. Aucune autre demande d'exemptions, pour raisons personnelles familiales ne pourra donner lieu à une réponse favorable. »

La brutalité du courrier a soulevé bien des interrogations et indignations des destinataires.

Le rectorat a reconnu que ses représentants ne pouvaient pas remettre en cause le droit à congé maladie dès lors qu'il y avait bien un arrêt maladie prononcé par un médecin et que tous les congés de droit pour raison familiale (comme par exemple le décès d'un ascendant ou descendant) là encore ne pouvaient être remis en cause.

Le rectorat a reconnu la maladresse du courrier tout en cherchant à le justifier.

Or nos collègues de français sont soumis à une charge de travail particulièrement importante avec des classes de Seconde et Première tout à 35 et donc un nombre de correction de copies très élevée.

Les enseignants de lettres sont par ailleurs confrontés à un programme bien trop lourd pour les épreuves de français en première.

La preuve en est d'ailleurs puisqu'un courrier datant du 6 février 2023 de l'ensemble des organisations syndicales de l'éducation nationale a été adressé au ministre de l'éducation nationale. Il exige notamment un allègement du nombre de textes présentés et un allègement des épreuves du baccalauréat de français.

- **Les conditions de CDisation des personnels AED et AESH.**

Les personnels AED pourront être CDisés au bout de trois ans mais pour l'instant aucun texte réglementaire n'a été publié.

Le rectorat confirme que des services effectués dans les lycées agricoles peuvent être intégrés pour le décompte de la CDisation.

La CDisation doit être demandé par l'agent et le rectorat se réserve le droit de l'accorder ou pas.

Notons que la scénarisation est portable d'un établissement à l'autre mais pas sa quotité.

Pour conclure :

Par tous les moyens, le ministère veut en finir avec des instances dans lesquelles les représentants des personnels pourraient défendre les revendications des personnels.

La loi de Transformation de la fonction publique a vidé de tout contenu les CAP.

La mise en place des CSA répond à ses mêmes objectifs. Il s'agit de les déposséder de toutes prérogative en matière de fermeture-ouverture de classe et fermeture-ouverture de postes.

FO, au travers de ses interventions, a cherché au contraire à défendre établissement par établissement les demandes des personnels.

Mais, comme pour les retraites, les représentants du Ministère de l'Education nationale restent totalement sourds aux revendications qui s'expriment.

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales unanimement rejettent le projet de réforme des retraites qui condamne l'ensemble des salariés à travailler deux ans de plus.

Depuis des semaines, les salariés du public et du privé ont fait grève et manifesté avec des participations historiques pour le retrait de cette réforme.

Le gouvernement en restant sourd bloque toute idée de dialogue.

C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales appelle l'ensemble des salariés à bloquer le pays le 7 mars.

Nous invitons les personnels dans leurs services et leurs établissements à se réunir afin de décider des initiatives pour répondre à cet appel.

RISQUES MUSCULOSQUELETIQUES: GARE AUX MAUVAISES POSTURES

